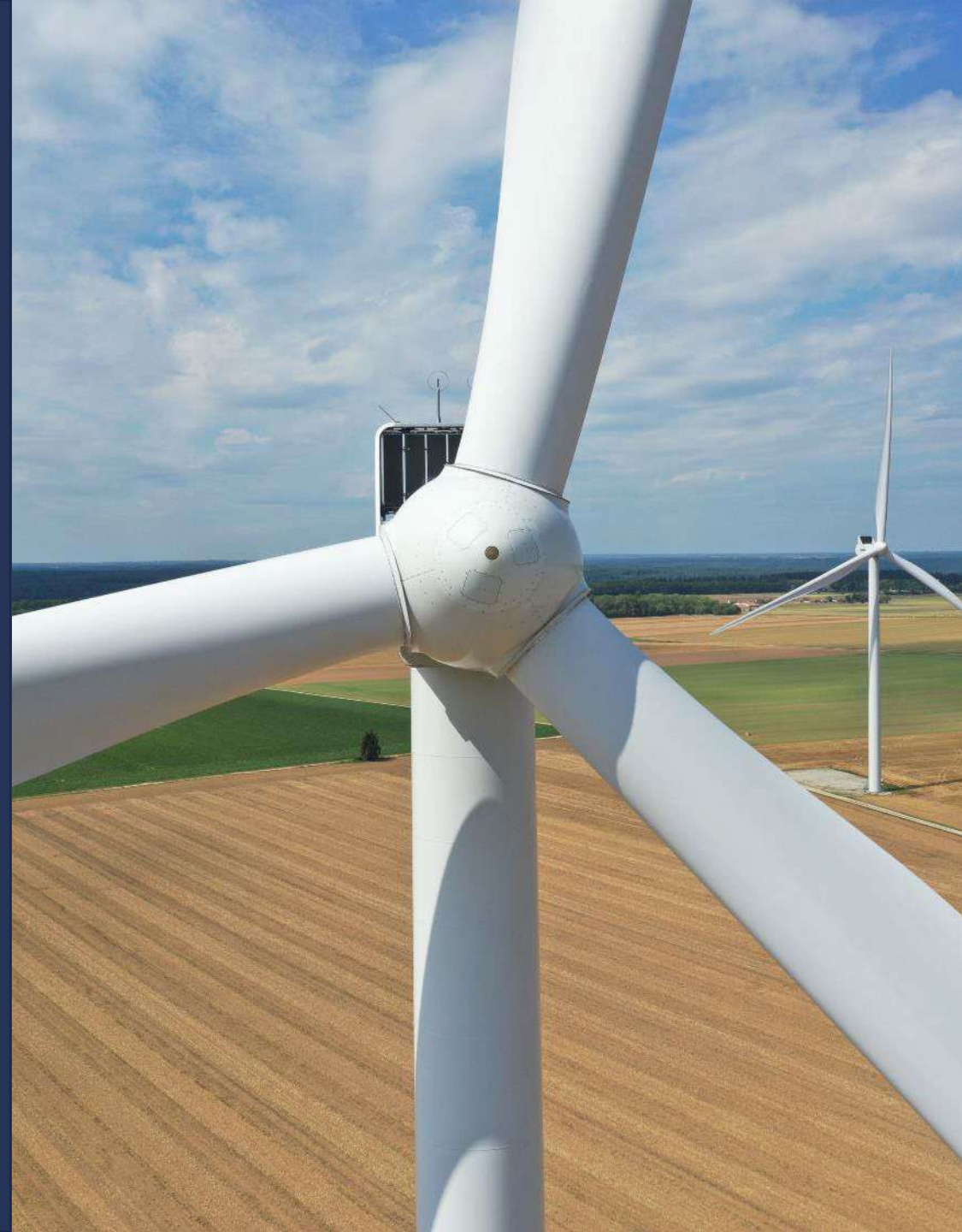


Comité de projet – Mercredi 16 octobre 2024

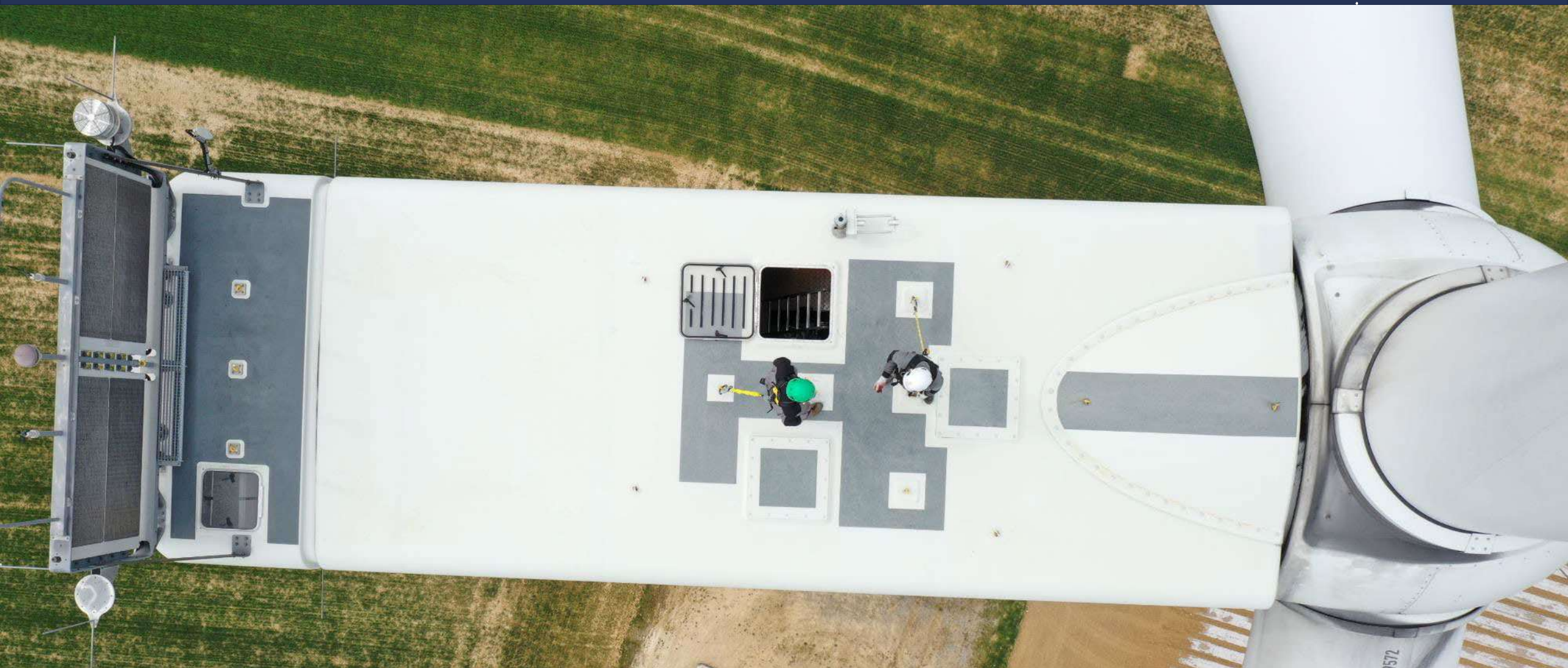


SOMMAIRE

- 🌀 Présentation des sociétés energieTEAM et CNR
- 🌀 Le parc actuel
- 🌀 Le projet de renouvellement
- 🌀 Les retombées économiques locales



Présentation des sociétés energieTEAM et CNR



Présentation d'energieTEAM

3^{ème} exploitant français en électricité éolienne, 1^{er} exploitant français indépendant assurant régulièrement 2% de la production nationale d'électricité.



6

agences en France



510

éoliennes



135

salariés



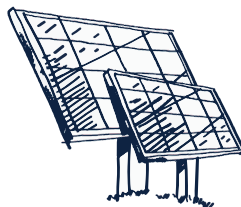
1 300 000

conso annuelle/hab



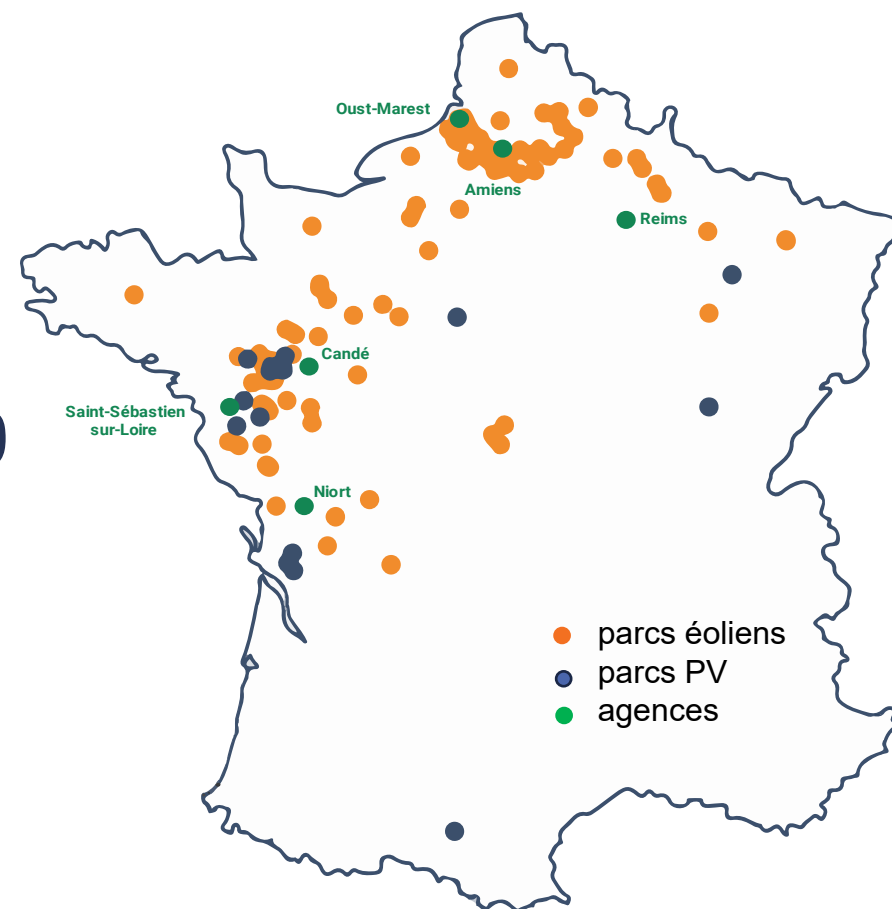
1 340 MW

puissance totale



80 MWc

photovoltaïque



UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

DÉVELOPPEMENT



**Une équipe proche
des acteurs
du territoire**



CONSTRUCTION



**Une équipe
expérimentée
sur les chantiers**



EXPLOITATION



**Une équipe
experte dans la
gestion technique**



DÉMANTÈLEMENT



**Remise en état
du site**



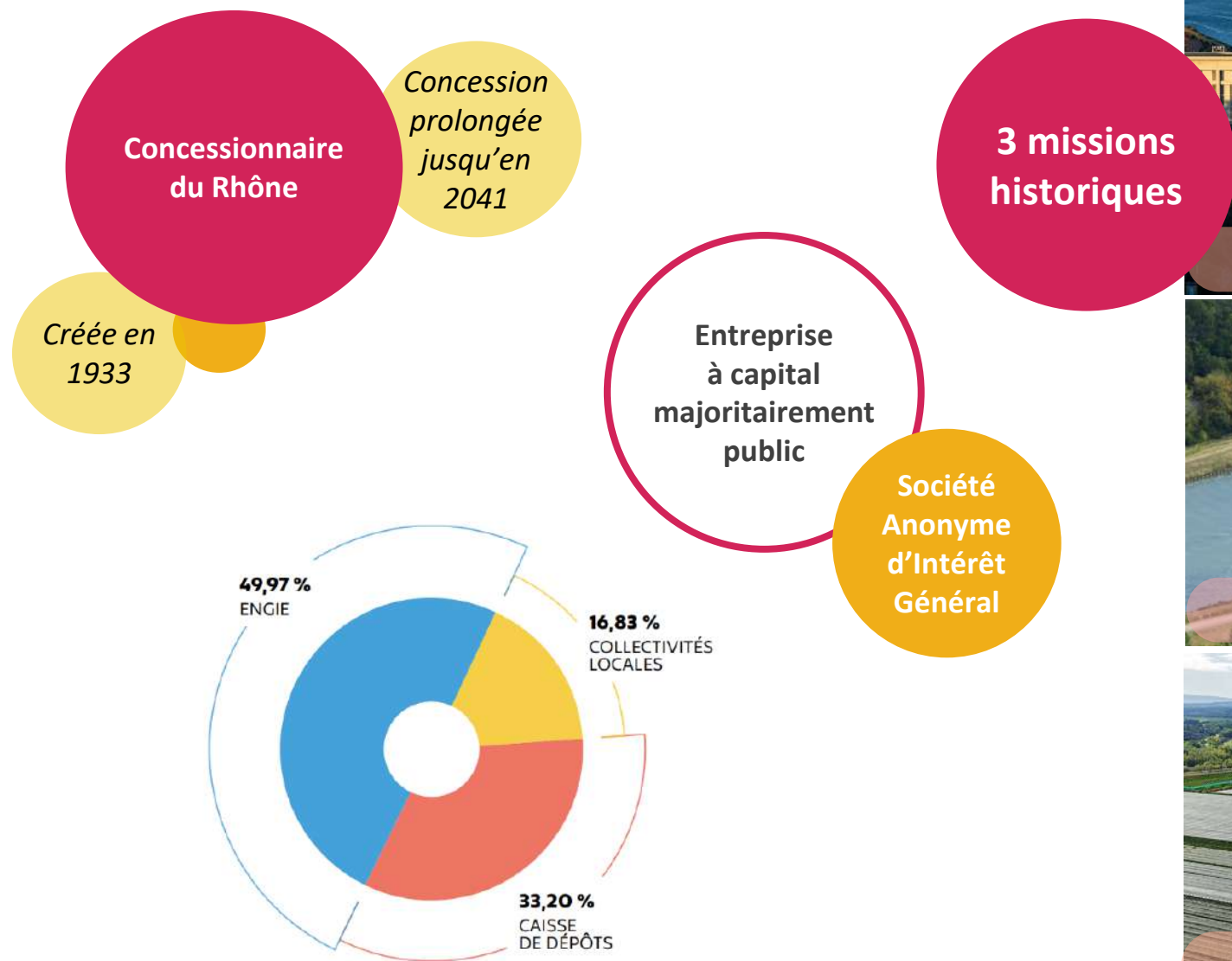
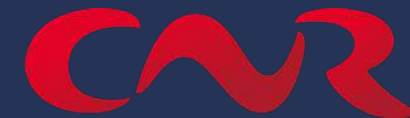
RÉÉQUIPEMENT



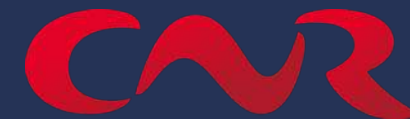
**Nouveau projet
Optimisation
du potentiel**



Présentation de CNR



Présentation de CNR



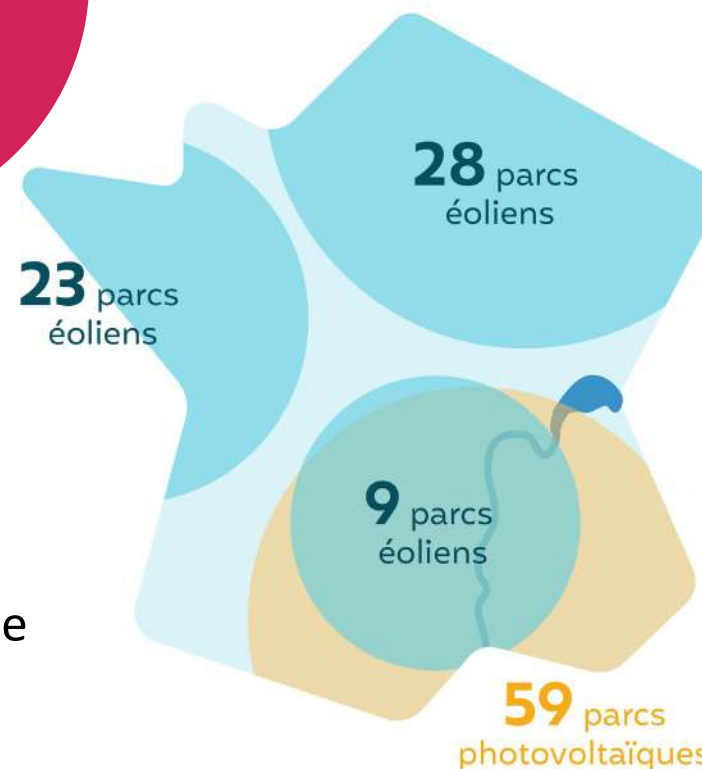
CNR, un acteur de référence des énergies renouvelables

Couvrir la
consommation
électrique de
6 millions de
français

1^{er} producteur
français
d'électricité 100 %
renouvelable

Puissance installée

> 4000 MW



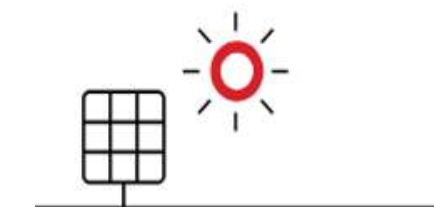
49

centrales hydroélectriques



60

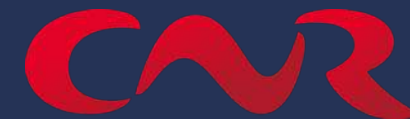
parcs éoliens



59

centrales photovoltaïques

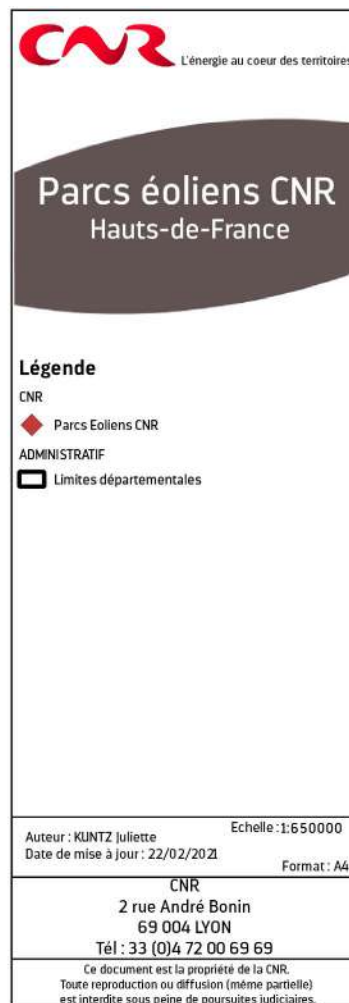
Présentation de CNR



CNR en Hauts-de-France

119
éoliennes

276
MW







Localisation du parc éolien



Le parc actuel en quelques chiffres

- 🌀 Parc mis en service en 2007
- 🌀 Situé sur les communes de Maisnières, Frettemeule et Tilloy-Floriville
- 🌀 12 éoliennes d'une hauteur de 100 mètres en bout de pale (E70)
- 🌀 Puissance du parc actuel : 24 MW
- 🌀 Production du parc actuel : 35 270 MWh/an en moyenne
- 🌀 Bridage chiroptère sur 6 éoliennes du parc
- 🌀 Pas de bridage acoustique







POURQUOI REEQUIPER LE PARC EOLIEN ?

- ② Secteur **venté**
 - ② Secteur indiqué comme **Zone d'Accélération** pour les Energies Renouvelables par les 3 communes
 - ② **Amélioration des technologies** (éoliennes plus performantes, plus puissantes et plus productives)
 - ② **Augmentation de la puissance installée et de la production** d'électricité renouvelable tout en réduisant le nombre d'éoliennes
 - ② **Réutilisation des infrastructures existantes** (accès, poste de livraison, raccordement...)
 - ② **Augmentation des retombées fiscales** pour les collectivités
- Projet de rééquipement via une nouvelle demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat

HISTORIQUE DU PROJET

- 🕒 Mai 2020 : lancement des études écologiques
- 🕒 7 décembre 2021 : délibération favorable de la commune de Frettemeule
- 🕒 21 décembre 2021 : délibération favorable de la commune de Tilloy-Floriville
- 🕒 Avril 2022 : réalisation des mesures acoustiques
- 🕒 10 juin 2022 : délibération favorable de la commune de Maisnières
- 🕒 Juillet 2023 : réalisation du foncier sur la partie en cours de remembrement
- 🕒 Janvier 2024 : élaboration des variantes envisagées
- 🕒 Mars 2024 : présentation du projet en pré-cadrage à l'UD de la Somme
- 🕒 Juin 2024 : validation de la variante cible



LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UN PROJET



Caractéristiques du projet de renouvellement

☞ **8 éoliennes** pour remplacer les 12 éoliennes existantes

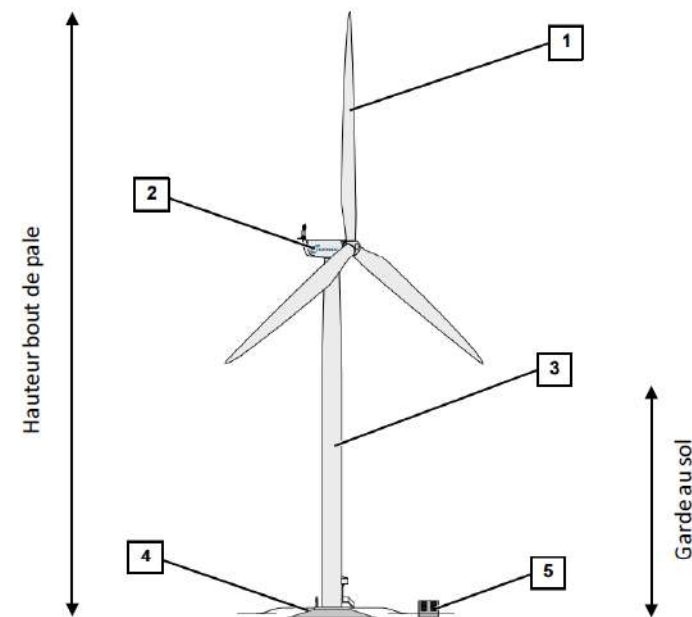
☞ 180 m de hauteur en bout de pale

☞ 30 m minimum de garde au sol

☞ Puissance projetée : **4 à 5.2 MW par éolienne**

☞ Production annuelle estimée :

x 2.5 par rapport à la production du parc actuel



1. La pale
2. La nacelle
3. Le mat
4. La fondation
5. Le poste de livraison

Zone d'étude et variante envisagée

Variante retenue

Maisnieres (80)

Juin 2024

variante VF

-  Poste de livraison
-  Chemin à créer
-  Chemin à rénover
-  Aménagement provisoire
-  Fondation
-  Massif stabilisé
-  Plateforme
-  Surplomb
-  Cable HTA

France_ZIP

-  ZIP-700m

Localisation du projet

-  Limite communale



Remplacement des 12
éoliennes existantes
par **8 éoliennes de 180 m**
en bout de pale

Variantes d'implantation envisagées



Variante initiale : 10 éoliennes

- Sillage inter-éolienne diminuant le productible par éolienne
- Répartition déséquilibrée des éoliennes entre les 3 communes



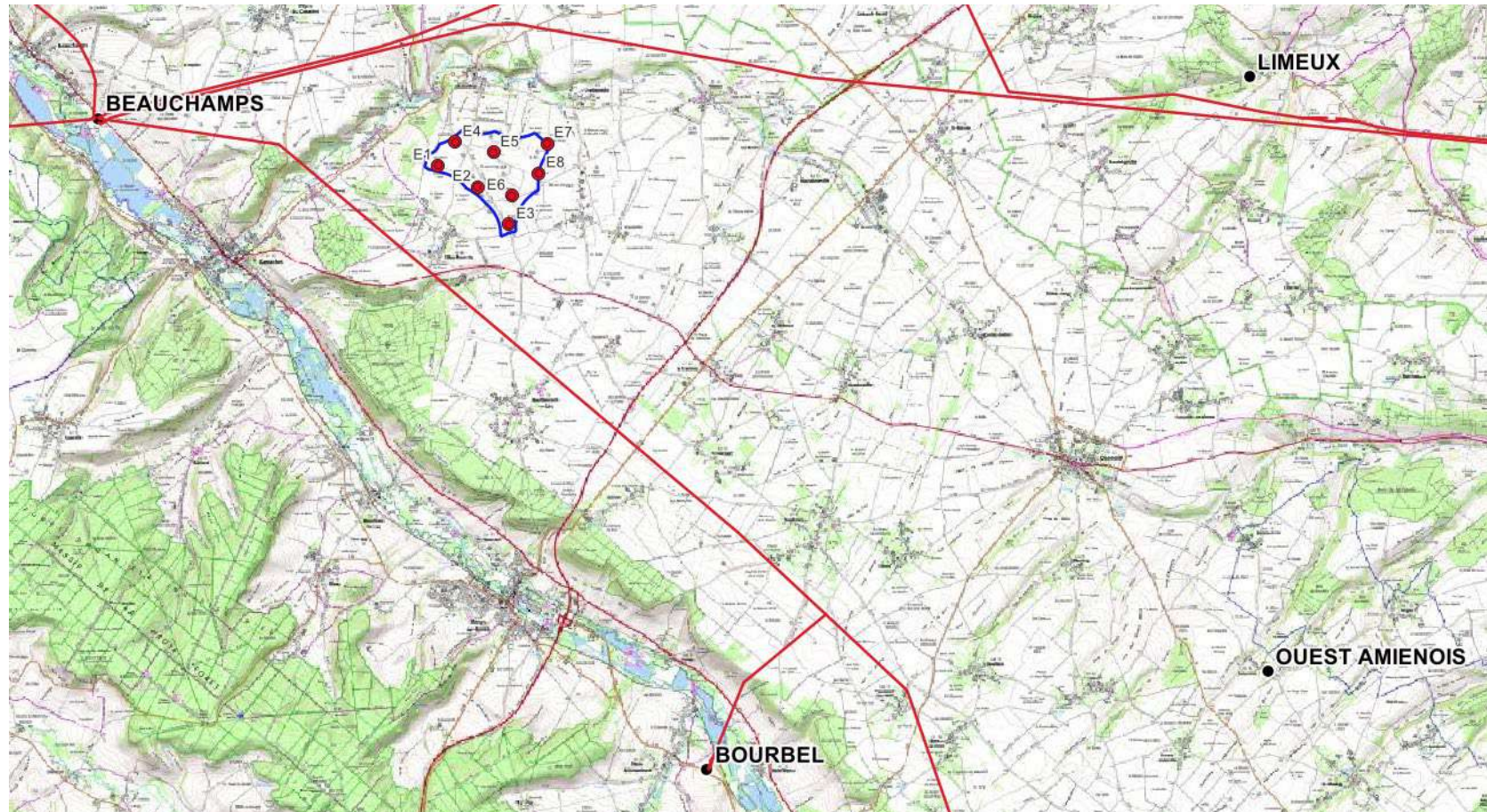
Variante retenue : 8 éoliennes

- Espacement et réduction du nombre de mâts
- Productible par éolienne plus important
- Meilleure répartition des éoliennes sur les 3 communes
- Variante plus favorable d'un point de vue acoustique

Raccordement

3 postes de livraison :

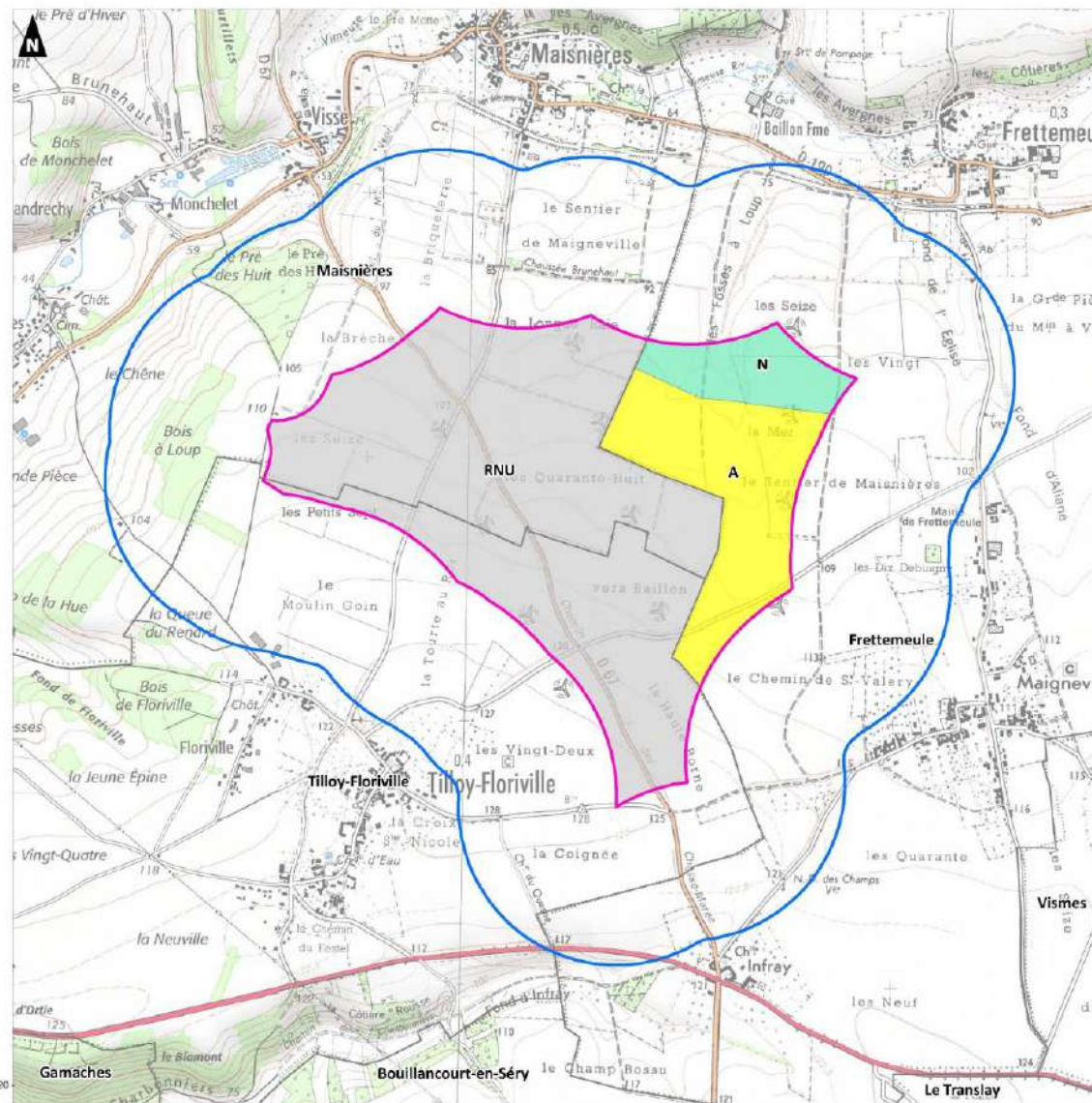
- Réutilisation des 2 postes existants raccordés au poste source de Beauchamps
- Nouveau raccordement pour la puissance additionnelle

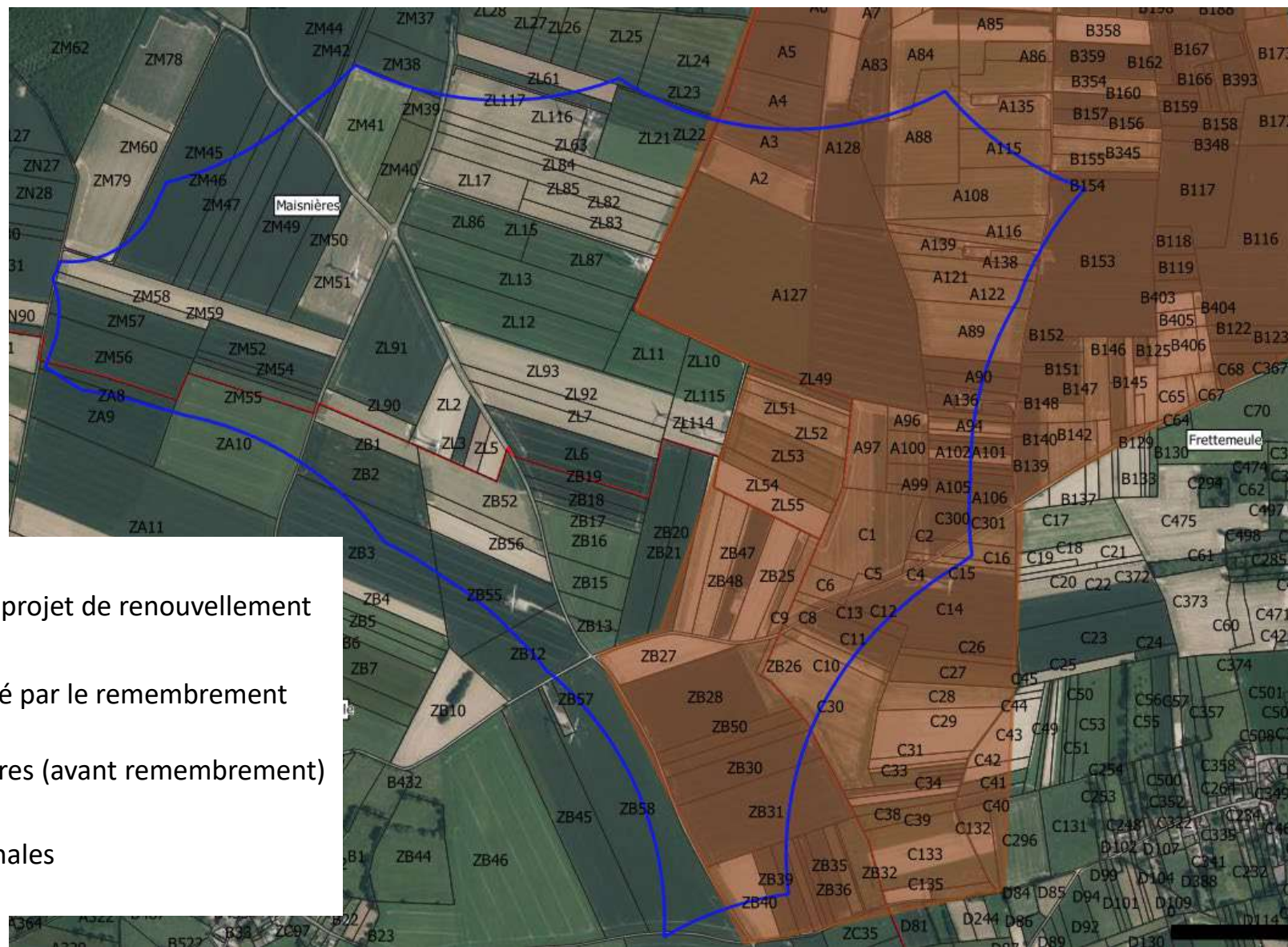


- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Limite communale
- Communes de Maisnières et de Tilloy-Floriville :
- RNU - Règlement national d'urbanisme
- Zonage du PLU de Frettemeule :
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle

La communauté de communes interrégionale Aumale – Blangy sur Bresle **élabore son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**. Celui-ci devrait être prochainement en vigueur (fin 2024 - début 2025)

L'ensemble de la ZIP sera en zone A et compatible avec le projet de renouvellement du parc éolien.





-  Zone d'étude du projet de renouvellement
-  Secteur concerné par le remembrement
-  Limites parcellaires (avant remembrement)
-  Limites communales

Etudes réalisées :

- Inventaires sur un cycle biologique complet réalisés en 2020-2021
 - Inventaires complémentaires réalisés en 2024
 - Dernier suivi de mortalité et activité sur le parc existant de mai à octobre 2021
-
- Zone d'implantation située en dehors de toute zone spéciale de conservation, de protection spéciale ou d'intérêt patrimoine naturel
 - Éloignement aux haies
 - Bridage chiroptère

Etude paysagère réalisée dont :

- Étude de saturation visuelle (pdv à 360°) depuis 10 bourgs : Maisnières, Fretteville, Maigneville, Tilloy-Floriville, Monchelet, Héricourt, Bouillancourt-en-Séry, Aigneville, Buigny-lès-Gamaches, Vismes
- Photomontages réalisés
 - Eloignement minimum de 700 m aux habitations
 - Réduction du nombre d'éoliennes par rapport au parc existant
 - Variante retenue à 8 éoliennes moins impactante visuellement
 - Recommandation : éviter de se rapprocher des lignes de rupture de pente des vallées de la Vimeuse et de la Bresle



Les retombées fiscales

- Estimation de la fiscalité pour un projet de 8 éoliennes de 4,2 MW et 3 PDL
- FPU (fiscalité professionnelle unique) dont IFR (20% commune, 50% EPCI et 30% conseil départemental)

Taxes totales	Maisnières (3 éoliennes)	Tilloy-Floriville (3 éoliennes)	Fretteville (2 éoliennes)	Département	EPCI (CC Aumale - Blangy-sur- Bresle	Total
IFR €	22032	22032	14688	88128	146 880	293 760
TFB €	7452	5605	3775		505	17 337
CFE €	4787	3408	2336		314	10 845
CVAE €				4302	4850	9152
Total €	34271	31045	20799	92 430	152 549	331094

Les retombées économiques locales

L'énergie éolienne génère des retombées économiques locales en termes d'emplois et d'activité.

Le chantier sollicite des compétences des TPE et PME régionales :

- 🌀 Géomètre, notaire, huissier..
- 🌀 Fournitures, béton, ferrailage, fondation
- 🌀 Installation réseau et raccordement
- 🌀 Surveillance et sécurité du chantier

Ces investissements font vivre l'économie régionale (hôtellerie, restauration, services...)

CNR

2 rue André Bonin
69004 Lyon

Juliette KUNTZ
j.kuntz@cnr.tm.fr
06 70 19 62 00

EnergieTEAM

16 allée du Nautilus
80440 GLISY

Jules BOULNOIS
Jules.Boulnois@energieteam.fr
06 17 68 31 01

Ludovic POIRIER
Ludovic.poirier@energieteam.fr
06 95 47 97 17

